

## La municipalité lance sa mutuelle

Publié le 22/09/2015

Société - Social



Le maire de Nérac Nicolas Lacombe et l'adjointe en charge des affaires sociales Martine Palaze ont présenté le dispositif «Ma commune, ma santé» pour que tous les Néracais aient accès à la santé./ Photo DDM — Ch.C.

Après Lauzun, Foulayronnes, Tonneins et Monflanquin, [Nérac](#) adhère au dispositif «Ma commune, ma santé». Une réunion publique présentera les avantages de ce dispositif...

La cité d'Albret a décidé de franchir le pas. «On s'est rendu compte qu'énormément de personnes ne disposaient pas de mutuelle», s'inquiète Martine Palaze, adjointe au maire en charge des affaires sociales, tout en précisant : «Aider tous les Néracais à avoir accès aux soins est une priorité». Ainsi, Nérac est la cinquième commune du Lot-et-Garonne à adhérer au dispositif «Ma commune, ma santé» qui permet de négocier avec les mutuelles les tarifs les plus avantageux. «L'objectif est de travailler entre les différents acteurs pour déceler les gens qui ont droit à la CMU, ou au chèque santé pour leur proposer ce système», poursuit l'adjointe. À cet effet, une réunion d'information sera organisée le mardi 29 septembre à l'espace d'Albret afin de présenter les avantages de ce dispositif aux personnes intéressées.

### Trois formules à disposition

Du côté de l'association Actiom qui gère ce dispositif, on met en avant les «tarifs mutualisés, un libre choix de la formule selon les besoins» pour les clients et «aucun engagement financier ainsi qu'une valorisation de la politique d'action sociale» pour la municipalité. Côté financier, l'impact est loin d'être négligeable pour les personnes qui souscrivent. «Environ 20 à 40 % moins cher que les autres mutuelles», avance un des responsables de ce dispositif. Ce qui peut représenter une économie jusqu'à 600 € annuels. Quatre

permanences seront organisées courant octobre (les 7, 14, 21 et 28), de 9 heures à 17 h 30, au centre Hausmann afin d'accueillir les personnes et voir avec elles leurs besoins réels. «Nous travaillons avec trois mutualistes depuis cette année et nous proposons trois formules de garanties», poursuit le responsable. Ensuite, les assurés ont à leur disposition une plate-forme téléphonique où leur dossier est géré. Et Nérac continuera à accueillir des permanences physiques au CCAS. En adhérant ainsi, la ville de Nérac fait déjà partie d'un panel de plus de 400 communes dans l'hexagone à proposer un tel service à ses administrés.

De notre correspondant, Christophe Cibola